

QUESTION ORALE D'ACTUALITE

« APPEL À PROJET À DESTINATION
DES COMMERCES ET DE L'HORECA »

CONSEIL PROVINCIAL - 3 SEPTEMBRE 2020

RÉPONSE D'**ISABELLE KIBASSA-MALIBA**
DÉPUTÉE PROVINCIALE EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE

Madame la Présidente,
Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et messieurs les Conseillers provinciaux,
Cher Thierry,

Je te remercie pour ta question qui va me permettre de mettre en lumière l'important travail d'analyse mené par les services de l'Administration et d'écoute du Collège au regard de l'impact économique de la crise Covid sur le territoire brabançon wallon.

Le Brabant wallon a été réactif en organisant des **27+1** afin d'entendre les communes et, dans le cadre d'un marché public, a **mandaté Graydon afin d'analyser l'impact de la crise sur le territoire** brabançon wallon.

Les communes, autorité locale de 1ère ligne, ont rapidement traduit les interpellations de terrain en mettant un focus sur le petit commerce de détail et l'Horeca.

Par ailleurs, en concertation avec les acteurs économiques, le Brabant wallon a choisi de prioriser l'aide aux **entreprises** qui étaient en bonne santé avant la crise mais **qui se sont vu très impactées ou très fort impactées par la crise**, cela se traduisant notamment par une **menace sur l'emploi**.

Dans le cadre de sa **compétence supracommunale**, le Brabant wallon propose donc aux communes de soutenir les commerces de détail et HORECA de leur territoire par **les moyens les plus appropriés**, reliés à leur contexte local.

En effet, les débats tenus **au sein du 27+1** ont mis en évidence les différences importantes entre communes selon que **leur contexte est plus rural ou plus urbanisé**, selon la présence de noyaux commerciaux plus ou moins importants.

Le Brabant wallon, fidèle à sa politique de soutien aux producteurs locaux, a aussi souhaité soutenir les communes qui souhaitent **transformer les difficultés actuelles en opportunité** de développement de la consommation locale.

C'est pourquoi a été proposé un appel à projets

- Classique ;
- A destination des communes ;
- Tenant compte de l'impact de la crise sur le terrain ;
- Tenant compte de la diversité de nos communes ;
- Respectant l'autonomie communale.
- Tout en optimisant les fonds que le Brabant wallon peut mobiliser.

L'appel est très simple, le Brabant wallon interviendra dans les dépenses de relance des secteurs du commerce de détail et de l'HORECA **initiées par les communes**.

Les communes, en toute autonomie, décideront de l'action la plus adéquate, à l'aide **des outils dont elles disposent, dont l'étude Graydon**.

Comme pour tout appel à projets un plafond d'intervention a été déterminé tenant compte du budget global et de la priorité donnée à la sauvegarde de l'emploi.

L'étude Graydon a permis d'identifier le nombre d'emplois, exprimés en **équivalents temps plein, potentiellement en danger par commune** dans les catégories d'entreprises prioritaires.

C'est ce critère qui a permis de distinguer les communes en 2 catégories.

La **catégorie A** : où plus de 75 équivalents temps plein sont en danger.

La **catégorie B** : où moins de 75 emplois sont en danger.

Les territoires, les populations et les réalités économiques des communes étant diverses, **le critère de population** nous est apparu le plus objectif pour **déterminer un plafond maximum de subside par commune**.

Comme tu l'as bien relevé, il est de

- 4,5 € par habitant en subside d'investissement et 1,25 € en subside de fonctionnement par habitant pour les communes de catégorie A ;
- 2,0 € par habitant en subside d'investissement et 0,75 € par habitant en subside de fonctionnement pour les communes de catégorie B ;
- **Ces plafonds sont couplés à une prise en charge maximale de 50% des dépenses justifiées.**
-

Cela représente 1,5 millions d'euros à l'extraordinaire et près de 500.000 € à l'ordinaire.

Les communes reprises dans la **catégorie A** sont :

Braine-l'Alleud, Grez-Doiceau, Jodoigne, Lasne, Perwez, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Ottignies LLN, Rixensart, Tubize, Waterloo, Wavre.

Les communes reprises dans la **catégorie B** sont :

Beauvechain, Braine-le-Château, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Genappe, Hélécine, Incourt, Ittre, La Hulpe, Orp-Jauche, Ramillies, Rebecq, Villers-la-Ville, Walhain.

Afin d'aider les communes, une annexe reprenant des exemples d'actions éligibles a été transmise.

Cette liste n'est pas exhaustive, et est toujours dans l'optique de pouvoir répondre à une réalité de terrain difficile et diverse.

Isabelle KIBASSA-MALIBA
Députée provinciale

Annexe – Liste non exhaustive d'exemple de dépenses éligibles

Dépenses extraordinaires :

- Aide à la digitalisation, pour les commerces, les indépendants devant s'équiper de logiciels ou de matériel incluant ou non des prestations de techniciens ou de formation afin de permettre des réservations en ligne, la mise en place d'un Webshop, une visibilité sur le Net...;
- Aide aux investissements des commerces, indépendants, TPE, PME locales engagées dans une démarche de transition comme outil de relance, plus précisément économie du vrac ou chaîne d'approvisionnement des circuits courts ou circulaires ;
- Aide dans l'acquisition d'équipements sanitaires (plexi et autres dispositifs de distanciation) aux commerçants et indépendants dont la surface de vente nette ou lieu d'activité est inférieur à 200 m² ;
- Aménagement de l'espace public pour favoriser l'extension des terrasses ou la circulation piétonnière ;
- Tout investissement lié à la relance de l'Horeca et du commerce de détail ainsi qu'à la préservation de l'emploi sur le territoire communal ;
-

Dépenses ordinaires et extraordinaires :

Événement de soutien aux circuits courts et au commerce local.

Dépenses ordinaires :

- Mise en place d'une navette entre une zone de parking de délestage et le centre-ville ;
- Complément à des chèques achat avec un plafond d'intervention provinciale de 10% ou l'acquisition de lots de tombola...
- Taxes non perçues en relation avec le soutien à la relance économique ;
- ...

Marie LECOMTE

Chargée de communication

Cabinet de Madame la Députée provinciale

Isabelle Kibassa-Maliba

Tél. : 010/23.60.24

MAIL : marie.lecomte@brabantwallon.be